Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-213502339-20260526-26052026DEL45-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

MAIRIE
DE
QUEBRIAC

5 Rue de la Liberté 35190 QUÉBRIAC – Téléphone 02 99 68 03 52

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU

Séance du 26 MAI 2026– 19H30

L'an **DEUX MIL VINGT SIX,** le **VINGT SIX MAI à 19H30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame GAMBLIN Marie-Madeleine, maire.
Date de la convocation : 12 mai 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de votants : 17
Présents : Mmes MM. GAMBLIN Marie-Madeleine, GERMAIN Vincent, LEBRETON Angélique, BEQUET Philippe, FLEURY Valérie, JÉHANNIN Pierre, LE MERDY Charlotte, SIMONNEAU Angèle, HOCHET Marylène, FONTAINE Cyrile, LEHUGER Marine, LEMARCHAND Sylvia, GAMBLIN Julien, MEAL Sandrine, GUIHARD Samuel, MORAND Estelle, CROCHET Pierre.
Absents excusés : MM. Pierre GALLI, CARLIER Mathieu.
Secrétaire de séance : Mme MORAND Estelle

26.05.2026-DEL45 AFFAIRES FONCIÈRES – RÉGULARISATION DES CONVENTIONS ENEDIS RELATIVES A L'IMPLANTATION D'UN OUVRAGE ÉLECTRIQUE

Madame le Maire informe le Conseil municipal que deux conventions sous seing privé ont été conclues entre la commune de Québriac et la société ENEDIS, afin de consentir à cette dernière un droit de servitude relatif à l'implantation d'un ouvrage électrique sur la parcelle cadastrée section B n° 1637.

Considérant qu'il convient désormais de procéder à la régularisation administrative et juridique de cette opération par la signature d'un acte authentique, aux frais exclusifs de la société ENEDIS ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 17 voix pour :

- **APPROUVE** les conventions sous seing privé conclue entre la commune et la société ENEDIS relatives à l'implantation d'un ouvrage électrique sur la parcelle cadastrée section B n° 1637 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte authentique de régularisation
- **AUTORISE** Madame le Maire à accomplir toutes formalités administratives et juridiques nécessaires à la régularisation de cette situation.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-213502339-20260526-26052026DEL45-DE

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
Marie-Madeleine GAMBLIN, maire de Québriac

